

Vos questions / nos réponses

Conduite sous stupefiant

Par [LuckyB](#) Postée le 16/02/2024 18:16

Bonjour Voilà mon cas. J'ai été contrôlé positif au stupefiant en Octobre 2022. Suite à cela j'ai écopé d'une suspension de permis de 6 mois. J'ai passé mes visites médicales, analyses et tests psychotechniques. Je suis passé au tribunal je n'ai pas eu de prolongement de suspension mais à la suite de la commission médicale ils m'ont mis en probatoire pour 1 an. A la suite de cette période probatoire obligation de refaire les analyses et la commission médicale. Il était donc question de récupérer mon permis définitif suite à cette visite si tout est OK. Pendant cette année là, j'ai passé mon Permis C que j'ai obtenu. Vient aujourd'hui ma visite à la commission médicale mes analyses sont OK. Et là j'apprends que vu que j'ai passé mon permis C je repars de zéro avec un permis probatoire de 3 ans avec visite et analyse tous les 6 mois pendant 3 ans. Est ce que cela est normal ? Je pensais qu'après cette année de probatoire si je me tenais à carreau et que j'étais clean j'étais débarrassé du probatoire ? Et là je ne comprends pas pourquoi mon permis C devrait changer tous alors qu'il a été obtenu que fin 2023. Pouvez vous m'en dire plus s'il vous plaît ? Merci par avance

Mise en ligne le 21/02/2024

Bonjour,

La nature de votre question relève d'informations juridiques relatives au code de la route pour lesquelles nous vous invitons à vous adresser soit à la préfecture, soit à une maison de justice et du droit où des consultations gratuites sont possibles auprès de juristes et d'avocats.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement.
